

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 avril 2014 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Monsieur Daniel Lauzon, maire suppléant.

Présences :

Messieurs les conseillers, Sylvain Lemire, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Jeanne Briand, greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-04-92 CONSTATATION DE LA VACANCE AU POSTE DE MAIRE

La greffière dépose au Conseil la lettre de démission signée par madame Marie-Claude Nichols au poste de mairesse, qu'elle a reçue à son bureau et effective le 8 avril 2014.

En conséquence, il y aura donc une élection partielle afin de combler la vacance au poste de maire. La date du scrutin sera fixée au cours des prochains jours par la présidente d'élection selon les délais prescrits par la Loi.

2014-04-93 CONSTATATION DE LA VACANCE AU POSTE DE CONSEILLÈRE AU DISTRICT NO 1

La greffière dépose au Conseil la lettre de démission signée par madame Danie Deschênes au poste de conseillère au district no 1, qu'elle a reçue à et effective le 8 avril 2014.

En conséquence, il y aura donc une élection partielle afin de combler la vacance au poste de conseiller au district no 1. La date du scrutin sera fixée au cours des prochains jours par la présidente d'élection selon les délais prescrits par la Loi.

2014-04-94 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-04-95 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2014 ET DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION NO 2014-01 DU 13 MARS 2014

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014, et du procès-verbal de correction no 2014-01 du 13 mars 2014, au moins 24 heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2014, et le procès-verbal de correction no 2014-01 du 13 mars 2014, tel que présenté.

ADOPTÉE

2014-04-96 **LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2014, au montant de **120 968,61 \$**.

ADOPTÉE

2014-04-97 **LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2014 – APPROBATION**

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2014, au montant de **393 322,00 \$**.

ADOPTÉE

2014-04-98 **RÈGLEMENT NO 437-26 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT LES NORMES D'ENTREPOSAGE ET DE STATIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION EN ZONE RÉSIDENIELLE – DÉPÔT DU CERTIFICAT**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 31 mars 2014, de 9 h à 19 h, pour le Règlement no 437-26.

2014-04-99 **RÈGLEMENT NO 437-26 – MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 NOTAMMENT LES NORMES D'ENTREPOSAGE ET DE STATIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION EN ZONE RÉSIDENIELLE – ADOPTION**

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le Règlement de zonage no 437 ayant pour but de modifier les dispositions applicables au stationnement et à l'entreposage des équipements de récréation;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-26 a été adopté lors de la séance du 12 novembre 2013;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 3 décembre 2013 à 16 h au Carrefour Notre-Dame;

Considérant que le Conseil a adopté la résolution 2014-02-33 et que la mairesse a exercé son droit de reconsidération conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

Considérant que le Conseil a adopté, avec changement, le second projet de règlement lors de la séance du 11 mars 2014;

Considérant le nombre insuffisant de demandes pour un scrutin référendaire;

Considérant les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-26 et renoncent à sa lecture, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le Règlement no 437-26 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage no 437, notamment les normes d'entreposage et de stationnement des équipements de récréation en zone résidentielle ».

ADOPTÉE

2014-04-100 RÈGLEMENT NO 445-14 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT NO 445 SUR LES TARIFS – NOUVELLE TARIFICATION

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 11 mars 2014;

Considérant qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le Règlement no 445-14, intitulé « Règlement modifiant le règlement no 445 sur les tarifs – nouvelle tarification ».

ADOPTÉE

2014-04-101 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-28 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437 – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins de modifier les articles 1.7, 2.2.2.3, 7.2, 10.2, 10.7, 10.8.3.1, 11.2, 12.4.4, modifier les zones « H-216 », « H-217 », « H-222 » et « H-321 » et ajouter les zones « A-141 », « A-142 », « A-143 », « A-412 », « A-413 » et « A-414 » de même que les grilles des usages et normes pour ces zones;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 mars 2014;

Considérant qu'un premier projet de règlement 437-28 a été adopté lors d'une séance tenue le 11 mars 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 avril 2014 à 18 h 30;

Considérant que ce second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 437-28 et renoncent à sa lecture. La greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'adopter le second projet de Règlement no 437-28 intitulé « Règlement modifiant diverses dispositions du règlement de zonage no 437 ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-04-102 RÈGLEMENT NO 440-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier à nouveau le règlement sur les permis et les certificats no 440 aux fins:

- d'identifier des conditions devant être respectées dans le cas d'une demande de certificat d'occupation visant une résidence pour personnes âgées ou retraitées;
- de fixer certaines conditions additionnelles quant au remboursement du dépôt de 500 \$ versé à la Ville par le requérant d'un permis de construction pour un nouveau bâtiment;
- d'exiger que dans le cas de construction d'un nouveau bâtiment résidentiel, de l'ajout d'un étage additionnel sur un bâtiment résidentiel, ou l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel unifamilial résultant en une augmentation de plus du tiers (1/3) de la superficie de plancher, les plans doivent porter le sceau et la signature d'un architecte ou d'un technologue professionnel.

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 mars 2014;

Considérant qu'un premier projet de règlement 440-7 a été adopté lors d'une séance tenue le 11 mars 2014;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 avril 2014 à 18 h 30;

Considérant que ce règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement no 440-7 et renoncent à sa lecture. La greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'adopter le Règlement no 440-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les permis et les certificats numéro 440 notamment le certificat d'occupation pour résidence pour personnes âgées ou retraitées ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-04-103 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 510 : RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS – ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu d'adopter un règlement sur les usages conditionnels étant un complément à la réglementation d'urbanisme existante applicable;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 mars 2014;

Considérant qu'un premier projet de règlement no 510 a été adopté lors d'une séance tenue le 11 mars 2014.

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 8 avril 2014 à 18 h 30;

Considérant que ce second projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes* ont été remplies et que les membres du conseil déclarent avoir lu le second projet de règlement no 510 et renoncent à sa lecture. La greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le second projet de Règlement no 510 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels ».

Que copie de ce projet soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

2014-04-104 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU PLAN D'URBANISME NO 436

Monsieur le conseiller Jean Fournel donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un projet de règlement qui portera le numéro 436-4, afin de modifier le plan d'urbanisme numéro 436, afin de:

- Modifier les limites d'une aire d'affectation « A-D » située en bordure du boulevard Saint-Joseph;
- Définir les rues Kay, D'Hont, Hébert et Gérald-Godin (correspondant à la zone H-216 dans le règlement de zonage no 437) comme secteur qui sera soumis à l'application d'un Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);
- Identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les aménagements de protection minimaux devant être implantés afin de permettre l'émission de permis de construction pour de nouvelles résidences dans ces secteurs.

2014-04-105 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437

Monsieur le conseiller Bernard Groulx donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un projet de règlement qui portera le numéro 437-29, afin de modifier le Règlement de zonage numéro 437, afin de :

- Modifier certaines définitions et normes applicables au bâtiment principal;
- Modifier la hauteur maximale autorisée des clôtures pour les usages « Agricole » et « Industrie »;
- Identifier les secteurs de la rue Simone-De Beauvoir et de la 150^e Avenue comme « zone potentiellement exposée aux glissements fortement rétrogressifs » et établir les normes régissant ces secteurs;
- Permettre les constructions de type « Méga Dôme » avec revêtement en polyéthylène de haute densité pour l'usage « Agricole » dans les zones autres que A-401;

- Permettre l'usage c2 « services de restauration » de type café ou comptoir-minute sans débit de boisson alcoolisée et spectacle dans la zone C-211;
- Modifier les limites de la zone « A-313 » dans le noyau villageois pour permettre des plus petits terrains.

2014-04-106 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 438

Monsieur le conseiller Normand Pigeon donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente un projet de règlement qui portera le numéro 438-2 afin de modifier le Règlement de lotissement numéro 438, afin de modifier les règles de calcul établissant la contribution aux fins de parcs, terrains de jeux et d'espaces naturels lors des opérations cadastrales visées par cette disposition.

2014-04-107 APPEL D'OFFRES GT2014-05 – OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2014

Considérant qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour le marquage de la chaussée 2014, 5 soumissions ont été reçues et par la suite ouvertes publiquement le 4 avril 2014 immédiatement après 11 h 30;

Considérant qu'après étude et vérification, les soumissions reçues sont conformes aux conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres GT2014-05.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit **A-1 LIGNES JAUNES** pour le marquage de la chaussée de la saison estivale 2014, et ce, pour un montant **29 138,84 \$**, plus taxes applicables, le tout en conformité avec le document d'appel d'offres 2014-05.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-351-00-560.

ADOPTÉE

2014-04-108 AUTORISATION DE DÉPENSES – RAMPE DE MISE À L'EAU DANS LE PARC DES MOUETTES

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu d'autoriser une dépense de **50 000 \$**, plus taxes applicables pour la réalisation de la rampe de mise à l'eau du côté ouest de l'émissaire au parc des Mouettes comprenant les plans et devis, la surveillance de chantier et les études requises.

Que cette dépense soit puisée au surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-22-725-00-714.

ADOPTÉE

2014-04-109 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-02 : LOT 4 377 998 (10, 202^e AVENUE)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-02 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 10, 202^e Avenue désire construire un nouveau bâtiment principal sur leur propriété;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur notamment en rappelant le style architectural québécois.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le Conseil accepte la demande no 2014-02, telle que présentée.

ADOPTÉE

2014-04-110 DEMANDE APPROBATION AU PIIA NUMÉRO 2014-03 : LOT 2 070 338 (1495, BOUL. PERROT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande d'approbation au PIIA no 2014-03 et que le Conseil a pris connaissance de l'avis donné par ce dernier;

Considérant que le propriétaire du 1495, boulevard Perrot désire construire un garage isolé dans la cour arrière de sa propriété;

Considérant que ce projet est assujéti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 494 et ses amendements;

Considérant que les travaux projetés répondent aux objectifs applicables à ce secteur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu que le Conseil accepte la demande no 2014-03, conditionnellement à ce que la couleur des matériaux de revêtement extérieur soit soumise au Service d'urbanisme pour approbation.

ADOPTÉE

2014-04-111 AUTORISATION DE DÉPENSES – NOTRE-DAME EN FÊTE 2014

Considérant que l'organisation de Notre-Dame en fête 2014 nécessite l'octroi de plusieurs contrats s'élevant au-dessus de 10 000 \$.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser madame Josiane Asselin, directrice des services communautaires à octroyer des contrats pour l'organisation de Notre-Dame en fête, pour un budget total de **61 400 \$** alloués comme suit :

Poste budgétaire	Montant	Type
1-02-728-10-432	4 000 \$	Sécurité
1-02-728-10-473	30 500 \$	Animation
1-02-728-10-515	3 500 \$	Autobus
1-02-728-10-526	15 200 \$	Équipement
1-02-728-10-564	3 000 \$	Électricité
1-02-728-10-610 et 699	1 700 \$	Autres
1-02-171-00-345	3 500 \$	Publicité
Total :	61 400 \$	

Que ces dépenses soient puisées à même le budget d'opération et imputées aux postes budgétaires susmentionnés.

ADOPTÉE

2014-04-112 AUTORISATION DE FERMETURE D'UN TRONÇON DU BOULEVARD ST-JOSEPH NORD DANS LE CADRE DE NOTRE-DAME EN FÊTE 2014

Considérant que la Ville tiendra les 5 et 6 juillet 2014 l'événement Notre-Dame en fête;

Considérant que le service communautaire de la Ville, organisateur des courses de boîtes à savon, demande à la Ville de procéder à la fermeture d'un tronçon du boulevard St-Joseph Nord du vendredi 4 juillet 9 h au lundi 7 juillet midi afin de tenir l'évènement et démonter le site.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu que la Ville autorise, du vendredi 4 juillet 2014 à 9 h au lundi 7 juillet 2014 à midi: la fermeture du boulevard St-Joseph Nord entre la rue Hubert-Leduc et le boulevard Virginie-Roy; la déviation de la circulation du boulevard St-Joseph Nord vers la rue Hubert-Leduc/rue Françoise-Cuillierier pour arriver au boulevard Virginie-Roy (et vice-versa).

ADOPTÉE

2014-04-113 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT PAR AUTOBUS CAMP DE JOUR 2014

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser une dépense de **15 774,75 \$**, plus taxes applicables, à **AUTOBUS CAMPEAU** pour le service de transport en autobus pour les sorties et les navettes dans le cadre du Camp de jour 2014.

Que cette dépense soit financée par le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-20-515.

ADOPTÉE

2014-04-114 DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC POUR L'ALIÉNATION ET LE LOTISSEMENT DU LOT 2 070 746 DU CADASTRE DU QUÉBEC

VU la demande formulée par Mme Martha Goppel et M. Josef Minder concernant l'autorisation pour procéder à l'aliénation et le lotissement du lot 2 070 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dans le but de vendre ce lot à des fins agricoles, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec;

VU la recommandation favorable émise par la directrice du service en urbanisme.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu :

QUE la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot dépose une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation et le lotissement du lot 2 070 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Vaudreuil, dans le but de vendre pour des fins agricoles;

QUE la Ville informe la CPTAQ, que ladite demande d'autorisation est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

**2014-04-115 BAIL DE STATIONNEMENT DU PARC DES RAINETTES –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que le stationnement du parc des Rainettes est situé dans l'emprise du boulevard Don-Quichotte appartenant au Ministère des Transports du Québec;

Considérant qu'il y a lieu de signer une permission d'occupation avec le ministre des Transports du Québec.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer le bail annuel avec le ministre des Transports du Québec, concernant l'utilisation de l'emprise du boulevard Don-Quichotte pour le stationnement du parc des Rainettes, et ce, selon les modalités établies à la convention, laquelle est approuvée.

ADOPTÉE

**2014-04-116 APPUI DES PARTENAIRES À LA LETTRE OUVERTE AU CANADIEN
PACIFIQUE**

Trains de banlieue / Ligne Vaudreuil-Hudson / Canadien Pacifique / Retards

Considérant que la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson est exploitée par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), mais qu'elle appartient en partie à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (CP);

CONSIDÉRANT que l'AMT a accusé un nombre record de retards en 2013;

CONSIDÉRANT que ces retards ont d'importantes conséquences sur les usagers;

CONSIDÉRANT que 7 fois sur 10, ces retards sont attribuables au CP, qu'ils soient liés aux travaux d'infrastructure ou au passage de trains de marchandises en pleine heure de pointe, le tout au détriment de la ponctualité des trains de banlieue;

CONSIDÉRANT que l'AMT et les municipalités investissent pour améliorer le réseau ferroviaire du CP.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu unanimement :

QUE la Ville appuie la Ville de Vaudreuil-Dorion, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson, dans sa demande à la compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique de prendre action vis-à-vis ce problème récurrent, afin que les citoyens utilisateurs puissent compter sur un meilleur service que celui qu'ils reçoivent actuellement;

Que le CP respecte les ententes intervenues entre les parties;

QUE copie de la présente résolution soit acheminée à la Ville de Vaudreuil-Dorion, partenaire de la ligne de trains de banlieue Vaudreuil-Hudson et instigatrice d'une lettre ouverte au CP pour appui dans ce dossier.

ADOPTÉE

2014-04-117 SIGNATURE DES LETTRES D'ENTENTE NOS 2014-07, 2014-08 ET 2014-09 AVEC LE SYNDICAT (CSN)

Considérant qu'il a y lieu de modifier la convention collective présentement en vigueur.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu :

- De modifier la description d'un poste de journalier à journalier-opérateur en assainissements des eaux usées conformément à la lettre d'entente 2014-07.
- De corriger l'Annexe C de la convention collective soit le salaire du poste de moniteur en chef conformément à la lettre d'entente 2014-08.
- D'ajouter la mention « étudiant » dans le titre d'emploi dans l'Annexe B, soit dans la description des postes suivants :
 - Moniteur/ accompagnateur/ moniteur volant/ moniteur spécialisé au camp de jour (page 90)
 - Moniteur en chef (page 92)
 - Préposé au club nautique (page 98)
 - Préposé aux terrains, parcs et surfaces sportives (page 104)
 - Responsable du service de garde camp de jour (page 105)

Le tout conformément à la lettre d'entente 2014-09.

- D'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, les lettres d'entente no 2014-07, 2014-08 et 2014-09.

ADOPTÉE

2014-04-118 RÉSOLUTION DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À PROHIBER CERTAINES INTERVENTIONS DANS LES ZONES « SIMONE-DE BEAUVOIR » ET « 150^E AVENUE »

Considérant que la Ville est en processus de modification de son plan d'urbanisme;

Considérant que la Ville a reçu un rapport du ministère de la Sécurité publique en date du 17 janvier 2014 identifiant des zones potentiellement exposées aux glissements fortement rétrogressifs dans Simone-de Beauvoir et la 150^e Avenue;

Considérant que la Ville, suite à ce rapport, doit établir les aménagements de protection minimaux devant être implantés afin de permettre la construction de nouvelles constructions principales dans ces secteurs;

Considérant que pendant la période de confection de la modification de son plan d'urbanisme, la Ville dispose du pouvoir d'adopter une résolution de contrôle intérimaire laquelle doit être vue comme une intervention de prévention et qu'il revient soit au règlement de contrôle intérimaire, le cas échéant, de baliser de façon plus précise et moins draconienne au besoin les prohibitions ou les autorisations d'interventions humaines qui ont un impact en matière d'aménagement du territoire pendant la période d'élaboration du plan d'urbanisme.

Pour ces motifs, il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu de prohiber les nouvelles constructions principales dans les zones identifiées en Annexe « A » soit Simone-de Beauvoir et la 150^e Avenue.

ADOPTÉE

2014-04-119 CONGRÈS 2014 – COMAQ, AQLM ET GRHMQ – DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu :

- D'autoriser madame **Stéphanie Martin**, directrice du service des finances, de l'informatique et trésorière, à participer aux assises annuelles de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, qui aura lieu du 28 au 30 mai 2014, à Gatineau. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **1 500 \$** plus taxes;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-132-00-310 et 311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

- D'autoriser madame **Josiane Asselin**, directrice des services communautaires et monsieur **Éric Duchesneau**, responsable des plateaux et des programmes, à participer à la conférence annuelle de l'Association québécoise du loisir municipal qui aura lieu du 8 au 10 octobre 2014, à Victoriaville. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **800 \$** plus taxes pour les deux;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-711-00-311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

- D'autoriser madame **Pauline Limoges**, directrice des ressources humaines, à participer au congrès des Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec, qui aura lieu du 11 au 13 juin 2014, à Québec. De plus, le Conseil autorise les dépenses inhérentes à ce congrès (frais d'inscription, d'hébergement et de repas) pour une somme de **982 \$** plus taxes pour les deux;

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-161-00-311.

Que les frais de déplacement et de repas non prévus soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE

2014-04-120 GALA DES RÉUSSITES ET REMISE DE DIPLÔMES – ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU – BOURSES

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que l'École secondaire du Chêne-bleu désire remettre des bourses et certificats honorifiques à ses étudiants.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Bernard Groulx et résolu :

Dans le cadre du **Gala de la Réussite**, d'octroyer 4 bourses de 50 \$ et 3 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du conseil à les remettre.

Dans le cadre de la **Remise des diplômes**, d'octroyer 4 bourses de 125 \$ et 3 certificats honorifiques et d'autoriser un membre du conseil à les remettre.

Pour une dépense totale de 700 \$, le tout, payable à la Commission scolaire des Trois-Lacs.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

2014-04-121 OCTROI DE SUBVENTIONS – SOUTIEN À L'ÉLITE SPORTIVE – DAPHNÉE AYOTTE

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir l'élite sportive de la ville;

Considérant que Daphnée Ayotte représente l'élite sportive dans la discipline de la gymnastique et qu'elle satisfait aux exigences d'admissibilité de la politique de soutien financier à l'élite sportive;

Considérant que les articles 4, 90 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* permettent l'octroi d'une aide financière.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **Daphnée Ayotte**, afin de l'aider dans la poursuite de ses objectifs, d'une somme de **500 \$** conditionnellement à sa sélection parmi la délégation canadienne au Championnat mondial.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-04-122 OCTROI DE SUBVENTIONS – DAVID TREMBLAY

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'octroyer une subvention pour l'année 2014 à **David Tremblay**, afin de participer à la simulation des Nations Unies, d'une somme de **100 \$**.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2014-04-123 AUTORISATION DE DÉPENSES – SERVICE LIGNE VERTE

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'autoriser une dépense de **11 675 \$**, plus taxes applicables à Solutions alternatives environnement inc. pour le service de la Ligne verte – service d'accompagnement professionnel et prêt de personnel.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-491-00-419.

ADOPTÉE

2014-04-124 AUTORISATION DE DÉPENSES – SKATE PARK

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'autoriser sans paiement de main-d'œuvre une dépense de **4 500 \$**, taxes nettes à Brittanicar Ltée pour des travaux dans le skate park situé dans le parc des Mésanges.

Que cette dépense soit puisée au budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-22-725-00-715.

ADOPTÉE

**2014-04-125 ENTENTE 2014-2016 – ORCHESTRE À VENTS DU SUROÎT –
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Considérant que la Ville reconnaît l'Orchestre à vent du Suroît comme un organisme qui participe à sa mission en matière de culture et entend lui accorder certains avantages et privilèges en échange de services offerts à notre population.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et la greffière à signer, pour, et au nom de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot l'entente à intervenir avec l'Orchestre à vents du Suroît ou tout autre document jugé nécessaire à la conclusion de l'entente, afin de lui donner plein effet.

ADOPTÉE

**2014-04-126 PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC/VOLET MAISONS LÉZARDÉES –
VERSEMENT D'AIDE FINANCIÈRE**

Considérant que la Ville a adopté le Règlement 508 intitulé : « Règlement sur l'instauration du programme rénovation Québec, volet maisons lézardées-Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot »;

Considérant que 5 propriétaires ont exécuté les travaux conformément aux conditions prévues au Règlement 508 et qu'il y a lieu de leur verser l'aide financière prévue à ce règlement.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu de verser aux propriétaires des immeubles ci-dessous mentionnés, l'aide financière de 10 000 \$ par immeuble en vertu du programme Rénovation Québec, volet maisons lézardées (Règlement 508), à savoir :

- 61, rue Rabeau, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 26, rue du Belvédère Ouest, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 2985, boulevard Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 2155, boulevard Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
- 71, rue Rabeau, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Que cette dépense soit puisée au surplus non affecté et imputée au poste budgétaire 1-02-629-00-994.

ADOPTÉE

2014-04-127 ACHAT DE BILLETS – SOIRÉE SOUPER-THÉÂTRE DE LA VILLE DE PINCOURT ET DU COMITÉ VILLE EN SANTÉ PINCOURT

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits de la Soirée Souper-Théâtre sont consacrés annuellement à la réalisation d'activités et d'aménagements pour la communauté Pincourtoise.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'acheter une paire de billets pour la Soirée Souper-Théâtre, qui se tiendra le 19 juin 2014 au site champêtre du Théâtre des Cascades au coût total de **200 \$**, payable à la Ville de Pincourt et d'autoriser 2 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2014-04-128 ACHAT DE BILLETS – TOURNOI DE GOLF DU MAIRE DE LA VILLE DE L'ÎLE-PERROT 2014

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits du tournoi de golf seront versés à la Fondation du Maire, qui vient en aide aux jeunes de sa municipalité et aux organismes supralocaux de la région.

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu d'acheter 4 billets pour le tournoi de golf du Maire 2014, qui se tiendra le vendredi 6 juin 2014 au Club de golf privé Île-Perrot, au coût total de **740 \$** payables à la Ville de L'Île-Perrot et d'autoriser 4 membres du Conseil à y participer.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée au poste budgétaire 1-02-111-00-310.

ADOPTÉE

2014-04-129 ACHAT DE BILLETS – CENTRE NOTRE-DAME DE FATIMA

Considérant, notamment, l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*;

Considérant que les profits servent au financement des activités destinées aux personnes vivant avec d'une déficience auditive, du langage, intellectuelle, un TSA ou un TED.

Il est proposé par le conseiller Sylvain Lemire, appuyé par le conseiller Normand Pigeon et résolu d'acheter 2 billets pour la Soirée dégustation de vins qui se tiendra le vendredi 9 mai 2014 à la salle Émilie-Gamelin, au coût total de **300 \$** payables au Centre Notre-Dame-de-Fatima.

Que cette dépense soit puisée à même le budget d'opération et imputée aux postes budgétaires 1-02-111-00-310 et 1-02-111-00-992.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS

- Rapport du mois de mars 2014 de la Gestion du territoire.
- Procès-verbal de la réunion du 25 mars 2014 – CCU.
- Rapport d'activités de la trésorière au conseil municipal incluant les rapports de dépenses électorales du 3 novembre 2013.
- Démission de madame Marie-Claude Nichols, mairesse.
- Démission de madame Danie Deschênes, conseillère district # 1.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2014-04-130 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Sylvain Lemire et résolu de lever la séance à 19h58.

ADOPTÉE

Daniel Lauzon
Maire suppléant

Jeanne Briand
Greffière

/vc

Résolution 2014-04-118 – annexe-



